65e Année — N° 43
Le Numéro 10 CENTIMES
BUREAUX ET RÉDACTION : ROUBAIX, Grande-Rue, 71 TOURCOING, rue Carnot, 33

OUBLIER, C'EST TRAHIR — SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

65e Année — N° 43
JEUDI 12 Février 1920
Les ANNONCES et les ABONNEMENTS sont reçus 71, Grande-Rue, ROUBAIX 33, rue Carnot, TOURCOING

LE DÉPART de M. MILLERAND POUR LONDRES

L'ALLIANCE FRANCO - ANGLAISE

Le voyage que M. Millerand entreprend à Londres emprunte à la gravité de l'heure une importance exceptionnelle.

Il ne s'agit pas seulement, au cours des entretiens qui vont s'engager, de discuter et de résoudre des problèmes que la guerre a suscités et que la Conférence a laissés en suspens, il s'agit surtout, à l'occasion de ces débats, d'éprouver en quelque sorte la solidité de l'alliance franco-anglaise et de savoir dans quelle mesure et jusqu'à quelle limite la France est autorisée à compter sur le concours politique, économique et moral de la Grande-Bretagne.

Il ne faut pas se dissimuler, en effet, que si les sympathies, si la loyauté de la nation britannique envisagée dans son ensemble ne sont pas douteuses à l'égard de la France, nous n'avons pas trouvé autant que nous l'eussions souhaité, auprès de M. Lloyd George, la véritable conception d'une politique interalliée dans le domaine des réalisations pratiques.

Lors de la dernière visite de M. Clemenceau à Londres, nous avions conçu de grands espoirs; or, oserions-nous contester qu'ils n'aient été quelque peu déçus? Il est indéniable, en effet, que les résultats n'ont pas répondu à notre attente.

Remarquable « animateur » d'énergies, esprit clairvoyant et tenace pendant la guerre, M. Lloyd George n'a plus été, semble-t-il, le même homme à partir du jour où le péril immédiat s'est éloigné, où la période héroïque a été close.

Il a, si l'on ose dire, perdu sa route au carrefour de la paix et il a, du même coup, perdu contact avec l'opinion publique et, avouons-le, avec le sentiment profond des nécessités et des devoirs qu'impose la politique des alliances.

Il est apparu hésitant et ondoyant; il s'est essayé successivement dans diverses politiques : politique wilsonienne en Europe, politique radicale en Angleterre, politique nationaliste en Asie, politique soviétique en Russie, politique fiscale protectionniste vis-à-vis des puissances alliées dont l'assiette financière a été renversée par quatre années de guerre.

Il a, certes, de sérieuses difficultés à surmonter, d'inquiétantes crises intérieures et coloniales à résoudre; ces considérations n'empêchent que, pour sortir de la redoutable épreuve que le retour à l'état de paix inflige aux belligérants d'hier, il est indispensable que les alliés maintiennent leur solidarité, grâce à quoi ils ont pu sortir triomphants de l'épreuve de la guerre.

L'Angleterre est aussi intéressée en vue de sa propre sécurité matérielle et morale au relèvement économique de la France, à l'application rizoureuse du traité que la France elle-même. Le problème de la vie chère est subordonné à la baisse ou à la hausse des changes, aux facilités ou aux difficultés de crédit et de transport. La tranquillité des deux pays dépend de l'exécution ou non du traité, la solution satisfaisante de la question d'Orient dépend également de l'entente des cabinets de Paris et de Londres.

Pour tout dire, c'est l'avenir des deux peuples qui va se décider. La parole est à M. Lloyd George.

L. G...

LES CANDIDATS à la Présidence de la Chambre

Paris, 11 février. — Il résulte des derniers renseignements que, contrairement aux informations précédentes, MM. Leygues, Noël et Groussier seraient, avec M. Raoul Péret, candidats à la présidence de la Chambre. En cas de succès de M. Raoul Péret, MM. Daniel Vincent et Justin Godart brigueraient le poste de vice-président.

Pressenti pour la présidence de la commission des finances, M. Doumergue a été excusé, refusant toute fonction dans la commission avant le vote du budget de 1920 qu'il a préparé et déposé.

M. DESCHANEL REMERCIE SES ÉLECTEURS qui, pendant trente-cinq ans, l'ont envoyé à la Chambre

Nogent-le-Rotrou, 11 février. — M. Paul Deschanel a adressé à ses électeurs d'Eure-et-Loir la lettre suivante :

Appelé par l'Assemblée Nationale à la présidence de la République, je dois donner ma démission de député. Je tiens à vous adresser l'expression de ma profonde reconnaissance et de mon inaltérable dévouement. Nous avons marché ensemble, pendant trente-cinq ans, dans notre voie droite. Aujourd'hui, je reporte sur vous, sur ma patrie d'adoption, l'insigne honneur que me font les représentants du pays. Je vous prie de croire, mes chers concitoyens, à une affection qui ne s'éteindra qu'avec ma vie.

Signé : Paul Deschanel.

L'HEURE DU CHATIMENT

L'ex-Kronprinz veut remplacer les 900 coupables

Amsterdam, 11 février. — L' « Handelsblad » publie un télégramme envoyé par l'ex-kronprinz aux rois d'Angleterre, de Belgique, d'Italie, aux Présidents de France et des Etats-Unis et à l'empereur du Japon, dans lequel il dit notamment :

« En qualité d'ex-héritier, je veux remplacer mes compatriotes. Si les gouvernements alliés et associés veulent une victime, qu'ils me prennent, moi, au lieu de 900 Allemands qui ne commirent aucun crime que de servir leur patrie pendant la guerre. »

LES QUOTIDIENNES

Un Programme d'Action Politique et Sociale

Les lecteurs du « Journal de Roubaix » ont pris connaissance déjà de l'appel que l'Union Nationale et Républicaine de Roubaix et de ses cantons vient de lancer. Ce document, dont l'importance n'a pu leur échapper, mérite mieux qu'une lecture même attentive; il demande à être médité par tous ceux que préoccupent si légitimement les problèmes politiques et sociaux de notre époque.

Aux pessimistes qui prétendent, bien à la légère, que la guerre n'a réformé ni la mentalité de l'élite, ni le jugement des masses populaires, il suffit de montrer le magnifique mouvement d'organisation qui s'ébauche dans tous les milieux, pour leur prouver qu'un changement important s'est produit dans l'esprit des Français. Aujourd'hui, à la lumière projetée par les événements des cinq dernières années, beaucoup de citoyens, parmi les plus intelligents et les plus dévoués, ont une compréhension infiniment plus juste de leurs devoirs vis-à-vis du pays, de leurs frères et de la chose publique. Aux consciences délicates, aux caractères énergiques, la vie utile, la vie des œuvres, n'apparaît plus dans son cadre volontairement fermé des partis et des groupes. Elle déborde les comités et les associations et se répand à l'extérieur en manifestations de solidarité et de justice.

A l'heure actuelle, ceux qui puisent dans leurs principes et leurs convictions la volonté de travailler au bien de la collectivité, trouvent dans l'union sacrée perpétuée, dans l'application fraternelle des idées de justice et de liberté, dans le besoin universel d'ordre et de discipline, les raisons de s'organiser sur des bases très larges et très démocratiques.

Les hommes de cœur qui ont tracé le programme d'action politique et sociale de l'« Union Nationale et Républicaine de Roubaix » se sont uniquement inspirés de ces idées généreuses. Ils veulent instaurer, dans la République, un régime de justice, d'ordre et de liberté.

Egalité de traitement pour tous les Français, égalité de tous les petits Français devant les largesses officielles; vote familial et loi en faveur des familles nombreuses; représentation proportionnelle et représentation professionnelle; larges réformes démocratiques; développement des syndicats professionnels, des œuvres de mutualité, d'assistance, des retraites ouvrières; amélioration de la situation des petits commerçants, des employés et des ouvriers; répartition de l'impôt proportionnée aux charges de famille, à la fortune et à son utilisation sociale; allègement fiscal des sinistrés de la guerre jusqu'à réparation complète, voilà, pour ce qui est de la justice, le programme de l'Union.

Pour l'ordre », l'Union demande une politique nationale et internationale de paix et de vigilance; la compétence; l'intégrité et la responsabilité au pouvoir, une réforme administrative; le rétablissement et le bon emploi de nos finances et la répression des abus et notamment de la spéculation, l'une des causes de la vie chère.

L'Union réclame enfin la liberté de toutes les croyances, de toutes les pratiques religieuses, la liberté pour toutes les associations, la liberté pour les pères de famille dans l'éducation et l'instruction de leurs enfants.

Ce programme est sagement conçu et clairement rédigé. Il peut être signé sans hésitation par tous les patriotes éclairés, par tous les républicains sincères, par tous les vrais démocrates. Il y aurait un grand pas de fait dans la voie du relèvement national et de la paix sociale si de pareils principes pouvaient grouper, dans notre chère France, une majorité d'intelligences, de cœurs et de volontés.

Maurice Aubert.

AU PARLEMENT BRITANNIQUE

UN DISCOURS DE LLOYD GEORGE

Le Traité de Paix. - La Question russe. - La retraite de M. Clemenceau

Londres, 11 février. — Aussitôt après le discours du trône s'est ouvert le débat sur l'Adresse en réponse au discours.

Le traité de paix

M. Adamson, chef du parti travailliste, exprime son peu d'espoir au sujet de l'exécution intégrale des conditions du traité de paix. Sir David Maclean, chef du groupe libéral, constate l'insuccès du traité de paix et annonce que le groupe libéral proposera un amendement à l'Adresse par lequel il demandera la revision de ce traité.

Il faudrait aussi, dit-il, reviser le traité liant la France avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis et garantissant la France contre les agressions non provoquées de l'Allemagne. Il faut déblayer le terrain pour de nouvelles discussions à ce sujet, car il ne semble pas qu'on se propose de faire honneur à la signature de M. Wilson.

DISCOURS DE M. LLOYD GEORGE

Puis M. Lloyd George prend la parole.

Le Premier dit qu'il ne parlera, pour le moment, ni du traité, ni de la nationalisation des mines, ni des questions relatives à l'agriculture. Après quelques mots sur la question des logements à bon marc 5 et sur l'Irlande, il parle de la vie chère, qui est due surtout à la dépréciation de la monnaie; le seul remède est d'accroître la production. Quant aux économies, M. Lloyd George est heureux d'annoncer que le prochain budget britannique présentera un excédent de recettes.

La question russe

Le Premier annonce que toutes les troupes vont être retirées de Russie; celles de Bakou vont aller à Constantinople, où leur présence est nécessaire.

L'Europe ne peut se reconstituer si elle est privée des ressources qu'offre la Russie, et il est clair qu'on ne peut avoir raison du bolchevisme par les armes, même en supposant que tous les Etats limitrophes de Russie soient disposés à coopérer à une marche en avant contre les bolchevistes. Qui est-ce qui paierait les frais? Ni la France, ni les Etats-Unis, ni la Grande-Bretagne. L'alternative, ce serait de faire la paix avec les bolchevistes, mais pour cela il faut que l'expérience et l'observation permettent de constater d'abord que la Russie renonce aux procédés de la barbarie et que son gouvernement soit converti aux principes de la civilisation. Les horreurs bolchevistes ont révolté l'humanité. Ramener la Russie au bon sens par la bonne influence du commerce. Le commerce mettra un terme à la férocité, aux cruautés, aux rapines bolchevistes bien mieux que toute autre chose.

Enfin, l'Europe a besoin de ce que la Russie peut offrir. Avant la guerre, la Russie fournissait au monde le quart de tout le blé importé par lui, les quatre cinquièmes de son lin, le tiers de son beurre. Elle fournissait à l'étranger plus de cinq millions de tonnes de grains. Ces chiffres sont énormes. Cependant, partout, en France, en Grande-Bretagne, en Italie, le prix de la vie augmente, l'Europe du centre est affamée, lorsque les entrepôts de grains de la Russie regorgent. Il est impossible d'obtenir ce que renferment les greniers de la Russie pendant que les armées franchissent les frontières de ce pays.

Le changement de ministère, en France

Dans un passage de son discours, M. Lloyd George a fait allusion au changement de ministère en France.

Mes collègues et moi, sommes allés à Paris, le mois passé, avec le grand espoir de nous occuper du traité avec la Turquie et d'y mettre la dernière main. Mais, à Paris, l'atmosphère politique était devenue un peu trouble. Il y avait un changement de ministère. Si M. Clemenceau, même ayant cessé d'être premier ministre, était devenu Président de la République, nous aurions pu espérer qu'il continuerait de faire profiter le Conseil des avantages que lui conféraient une expérience et une autorité sans rivales; mais M. Clemenceau s'est retiré dans des circonstances qui ont causé, à beaucoup d'entre nous, les plus vifs regrets. Il nous était dès lors impossible d'aborder, à Paris, la question du traité avec la Turquie. Cette fois, à la Conférence des premiers ministres, qui va avoir lieu, à Londres, cette semaine, nous reprendrons la question que nous avions dû laisser de côté.

La situation est grave

M. Lloyd George termine en disant :

La situation est grave en Europe. Il y a du danger. J'en parle avec connaissance de cause et avec appréhension. Je préviens la Chambre qu'elle n'a qu'un seul moyen de faire face victorieusement aux événements qui peuvent se produire, c'est de combattre vigoureusement l'anarchie.

A LA CHAMBRE DES LORDS

Lord Curzon estime qu'il faudra modifier le Traité

Lord Curzon estime qu'il faudra reviser et modifier une forte partie du traité de paix.

Aucun des hommes, dit-il, ayant élaboré ce traité, n'a prétendu que cette œuvre fût parfaite. Beaucoup de choses ont changé à mesure que le temps s'écoulait.

Si l'Allemagne manifestait l'intention de remplir fidèlement les obligations du traité, nous ferions de notre mieux pour l'aider dans cette tâche et pour lui permettre de reprendre sa place parmi les collectivités civilisées du monde.

Le retard apporté à la conclusion de la paix avec la Turquie est dû à notre désir de voir les Etats-Unis participer à l'application des principes dont ils ont tant fait pour assurer le triomphe. Il est certain que ce retard coûte fort cher au monde.

Lord Curzon expose les principes qui doivent diriger la politique britannique en Orient, et il place au premier rang l'Entente avec la France.

LE VOYAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL A LONDRES

LE DEPART DE M. MILLERAND

Paris, 11 février. — M. Millerand, président du Conseil, ministre des affaires étrangères, et ses collaborateurs, M. Marsal, ministre des finances, M. Thoumyre, sous-secrétaire d'Etat au ravitaillement, le maréchal Foch, le général Weygand, son chef d'état-major; M. Berthelot, directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères; M. Kemmerer, sous-directeur, ont quitté Paris à 10 h. 50, par train spécial, se rendant à Londres, où vont être traitées les questions relatives à la paix.

Le président du Conseil et ses collaborateurs ont été salués, au départ, sur le quai de la gare du Nord, par M. Lhopiteau, ministre de la justice; M. Autrand, préfet de la Seine; M. Raux, préfet de police; M. Labussière, directeur de la Sûreté générale; M. Javain, directeur de la Compagnie du Nord; M. Richard, directeur de la police municipale; M. Gasquet, chef de cabinet de M. Millerand.

Les Impôts dans les Régions dévastées

Les difficultés commencent

Paris, 11 février. — La perception des impôts, dans les régions dévastées, n'ira pas, dit-on, sans difficultés. Le maire de Laon a même écrit au directeur des contributions directes, pour l'aviser que la municipalité se refuse à effectuer la distribution des feuilles de déclarations d'impôts sur le revenu, pour les années 1916 à 1919.

Il importe de la circonstance pour protester contre toutes mesures qui auraient pour but de rétablir le régime commun dans nos régions.

A la Direction des contributions directes, on a déclaré que cette lettre n'avait que la valeur d'un geste qui, en raison même des dispositions légales, ne pouvait être suivi d'effet.

Le gouvernement a, en effet, décidé que pendant les quatre années d'occupation, il ne serait pas demandé de déclarations d'impôts, aux habitants des régions dévastées, mais qu'à partir de 1918, ils seraient soumis au droit commun. En conséquence, les populations de ces régions seront taxées d'office, en tenant compte, bien entendu, dans la plus large mesure, des dommages qu'elles auront subis.

Les Restrictions de l'Éclairage

Un décret du ministre des travaux publics

Paris, 11 février. — M. Le Trocquer, ministre des travaux publics, a fait signer, ce matin, au Conseil des ministres, un décret sur les restrictions de l'éclairage extérieur.

L'éclairage électrique extérieur de tous magasins et établissements publics de toute nature, cafés, bars, restaurant, débits, hôtels, salles de spectacles, halles de vente et de commerce, bals, music-hall, etc., devra, dans toutes les communes de France, être réduit de façon à ne comporter, en aucun cas, une puissance supérieure à 4 volts par mètre courant, soit trois groupes de 16 volts par 12 mètres de façade; au-delà de 12 mètres de façade, le nombre de lampes sera augmenté à raison d'une lampe par 4 mètres supplémentaires. Les péristyles sont compris dans les façades. Tous autres éclairages extérieurs sont interdits, notamment les enseignes-réclames lumineuses, les motifs décoratifs lumineux, expositions de transparents, projections photographiques et cinématographiques, sur les voies publiques.

Eclairage intérieur dans les mêmes établissements. — L'éclairage des salles où le public a accès, ne pourra en aucun cas comporter, pour chaque local, une puissance supérieure à 100 volts par 20 mètres carrés de superficie, soit 4 lampes de 25 bougies à 1 volt ou 4 groupes de 50 bougies à 1/2 volt. L'éclairage intérieur des devantures et des vitrines sera considéré comme faisant partie de l'éclairage de la salle. L'éclairage des terrasses ouvertes sera soumis à la même règle.

L'Installation des nouveaux Présidents et Juges des Tribunaux de Commerce de Roubaix et Tourcoing

A ROUBAIX

L'installation du nouveau Président du Tribunal de Commerce, M. Henri Eeckman, et des nouveaux juges élus le 27 décembre dernier, a eu lieu mercredi, à 14 heures ½, dans la grande Salle des audiences du Tribunal, au Palais de Justice. Avec cette installation, le Cinquantenaire de cette institution, dont la mission, accomplie avec un dévouement et une intégrité parfaits, a toujours honoré notre ville, a emprunté la cérémonie d'une certaine solennité.

Parmi les notabilités présentes on remarquait MM. Eugène Mathon, ancien Président du Tribunal de Commerce ; Joseph Wibaux, Président de la Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing ; MM. les avocats et agréés, au nombre desquels Me Félix Chatteleyn, ancien Sénateur du Nord ; les commandants A. Robyn, directeur de la Fraternelle des Combattants Roubaisiens, et Alph. Wibaux ; J. Cléty, ancien conseiller municipal ; Honoré, secrétaire de la Fraternelle des Combattants.

M. Victor Valentin préside la séance, ayant à sa droite M. Henri Eeckmann, qu'il va installer, et entouré des juges sortants et en fonctions et des juges nouvellement élus.

ALLOCUTION DE M. VICTOR VALENTIN

Après la lecture de prestation de serment de M. Henri Eeckman, par M. Vitou, greffier du Tribunal, M. Victor Valentin dit au nouveau Président que ses concitoyens lui sont reconnaissants d'avoir bien voulu accepter cette charge. Le mort de son regretté prédécesseur, M. Albert Prouvost, avait laissé à M. Henri Eeckman, une bien lourde charge qu'il a remplie avec un dévouement sans bornes et une grande expérience, à la satisfaction de tous, malgré les difficultés sans nombre que faisait naître à chaque instant l'occupation allemande.

Après une judicature déjà longue, M. Eeckman eût été en droit de se reposer : mais il a sacrifié cette aspiration légitime et fait taire sa modestie pour répondre à ses collègues.

« Le Tribunal est heureux et fier, dit M. Valentin, de vous avoir à sa tête et d'avoir un guide aussi sûr et droit, votre expérience consommée des affaires, votre conception haute et claire du rôle des tribunaux consulaires dans l'administration de la justice, nous sont un sûr garant que les traditions qui font l'honneur de ce Tribunal depuis cinquante ans se perpétueront sous votre Présidence ».

M. Valentin a assuré M. Eeckman de la collaboration la plus active de ses collègues et exprime la certitude que ses années de présidence seront bonnes et fécondes pour le Tribunal.

M. Henri Eeckman prend place au fauteuil de la présidence. Lecture est donnée de la prestation de serment des nouveaux juges que M. le Président déclare installés, puis M. Vitou, greffier, lit la statistique des travaux du Tribunal dont on trouvera, par ailleurs, un aperçu.

DISCOURS DE M. HENRI EECKMAN
Président du Tribunal de Commerce

M. Henri Eeckman, en sa nouvelle qualité de Président, prononce alors un magistral discours, qui est une page d'histoire de Roubaix en même temps qu'un programme remarquable de travail.

L'HISTOIRE DU TRIBUNAL

M. Eeckman rappelle d'abord la création du Tribunal par décret impérial du 30 janvier 1809. Le premier greffier fut nommé le 15 avril de la même année. Le Tribunal comprenait au début 6 juges, y compris le Président. Il est aujourd'hui de seize juges.

Ce ne fut pas sans difficultés que fut obtenue cette création, car on craignait à tort de ne point trouver, dans une ville où les liens d'affaires sont si étroits et si puissants, assez d'hommes capables et indépendants pour juger avec impartialité. Les élections prouvèrent que Roubaix ne manquait pas d'hommes qui sauraient, pour appliquer la justice, se brouiller même avec leurs amis et compromettre leurs propres intérêts. Le Tribunal eut la bonne fortune d'avoir comme premier Président, un homme de la valeur de M. Pierre Motte, élu à l'unanimité, malgré le refus qu'il avait fait paraître dans le « Journal de Roubaix ». Son discours d'inauguration, dont M. Eeckman cite la péroraison, fut un modèle de noblesse, de langage et d'élévation de sentiments.

M. Eeckman suit la vie du Tribunal dans ses phases successives : 14 août 1869, nomination des premiers agréés, MM. Panniers, Demarcq, Lizot et Hindré ; 30 mars 1870, vœu pour la création de courtiers-jurés en marchandises en gros ; 2 septembre 1869, autorisation pour les agréés du port du costume des agréés de la Seine ; 27 juillet 1875, vœu pour l'érection d'une Bourse de Commerce ; 1er août 1892, transfert du Tribunal, de l'Hôtel de Ville à l'Hôtel Pierre-Cattenu.

LES ANCIENS PRÉSIDENTS

M. Eeckman rend hommage à ses prédécesseurs, qui furent, après M. Pierre Motte, MM. Henry Bossut, élu 7 fois; Achille Vernier, Ed. Ferrier, Achille Defrenne, Droulers-Prouvost, Léon Motte, Henry Ternynck, Voldemar-Lestienne, Henri Carissimo, remplacé momentanément par M. Louis Toulemonde; Eugène Mathon et Albert Prouvost, décédé pendant la guerre, en avril 1916, époque depuis laquelle M. Eeckman lui-même, en qualité de premier juge, remplit les fonctions de Président.

LE TRIBUNAL PENDANT LA GUERRE
LES OTAGES

Au cours de la guerre, le Tribunal n'a cessé de fonctionner, malgré le nombre réduit des juges, son intervention, notamment en matière de nominations d'experts, fut d'autant plus précieuse qu'il s'agissait le plus souvent de cas extrêmement urgents dans un moment où les communications avec Lille étaient presqu'impossibles.

Le Tribunal fut frappé par l'ennemi, qui prit comme otage l'un de ses juges, M. de Callenstein, envoyé à Gustrow (Mecklembourg), et le doyen de ses avocats-agréés, Me Chatteleyn, ancien Sénateur du Nord, envoyé au camp de représailles de Mileghany (Pologne russe).

Le Palais de justice transformé par les Allemands en « Maison du Soldat », le Tribunal siégea dans les locaux du Conseil des Prudhommes. La liste des maisons anglaises et des firmes dans lesquelles figuraient des sujets anglais furent naturellement refusées à l'autorité ennemie qui les avaient demandées au Tribunal.

LES MORTS

Après avoir examiné les lois votées pendant la guerre, M. Eeckman salue la mémoire des disparus, disant avec cœur les qualités de chacun : le Président très aimé, M. Albert Prouvost, dont il fait un délicat éloge, rappelant la droiture de son jugement et la parfaite aménité de son caractère; MM. Auguste Lefrançois, décédé à Herseaux, et Léon Cavrois, juges; Me Lucien Crépy, huissier, tombé héroïquement au champ d'honneur; Mes René Gambart et Constant Bernard, avocats-agréés, et, plus récemment, Me Justin Ruffelet, ancien agréé, qui occupa pendant de si longues années, une place si importante auprès du Tribunal.

LES DÉCORÉS

A côté des sujets de deuils, les sujets de fierté donnés par le retour de Mes Robyn, agréé, et Wibaux, avocat, avec la poitrine ornée de la Légion d'honneur et de multiples étoiles attestant la valeur dont ils avaient fait preuve dans maints combats.

MÉTHODE DE TRAVAIL

M. Eeckman a exposé ensuite de façon très détaillée une méthode de travail reposant sur le principe de la simplification et de la rapidité de procédure.

REMERCIEMENTS

Le nouveau Président, en termes d'une grande amabilité et qui touchent le cœur de ceux à qui vont ses paroles, adresse la reconnaissance du Tribunal à tous ceux qui y ont un droit : les juges sortants, MM. Henry Mulliez, Victor Valentin, Auguste de Callenstein, et Joseph Dubois; à M. Vitou, greffier, et à M. Jules Lefebvre, commis-greffier, qui le suppléa pendant la guerre, aux avocats-agréés; au regretté secrétaire, M. Boulenger, qui a trouvé en M. Helbig un digne successeur.

Il adresse aux nouveaux juges les souhaits de bienvenue du Tribunal et remercie ses collègues du grand honneur qu'ils lui ont fait. Il aurait estimé la charge au-dessus de ses forces s'il n'avait pu profiter de la parfaite organisation que ses devanciers ont donnée au Tribunal et promet que tous feront en sorte que soit fidèlement suivie la tradition de haute conscience et d'éminente probité transmise par leurs devanciers.

A TOURCOING

A Tourcoing, la même cérémonie s'est accomplie à dix heures.

Parmi les invités se trouvaient la plupart des anciens membres du Tribunal. On remarquait également MM. Louis Thaune, consul de Belgique; Alphonse Lenfant, commissaire central; Théodore Bon, directeur de l'Ecole Industrielle.

Les nouveaux élus avaient pris place sur leurs sièges. M. Romain Duquennoy, président sortant d'exercice, occupait la présidence. M. Eugène Delerue, greffier, proclama l'élection des nouveaux juges.

DISCOURS DE M. ROMAIN DUQUENNOY

M. Romain Duquennoy remercie l'assistance d'avoir bien voulu répondre aussi nombreuse à son invitation, puis il fit un exposé intéressant des travaux du Tribunal pendant la durée de sa présidence. Il rappela le rôle du Tribunal pendant l'occupation, où ses audiences étaient moins nombreuses qu'en temps normal, mais elles étaient tenues régulièrement. Nous tenions à montrer à nos concitoyens, dit le président, que dans le bouleversement général, la justice française existait toujours. C'était en même temps leur rappeler, au moment où l'ennemi nous tyrannisait et nous enlevait tous nos frères, que le droit est éternel et qu'il finit toujours par triompher.

M. le président donne alors le détail des opérations de ces six dernières années, que nous publions par ailleurs. Au nom du Tribunal, M. Romain Duquennoy adresse aux experts qui se sont montrés de dévoués auxiliaires de la justice, le témoignage public de sa reconnaissance.

M. le Président donne quelques explications sur la loi du 21 janvier 1918, dite loi Failliot.

Il adresse un souvenir ému aux anciens collègues décédés sous sa présidence, puis il félicite les nouveaux élus du Tribunal et rend hommage à Me Delerue qui, depuis 22 ans, se dévoue au Tribunal, en qualité de greffier en chef et de secrétaire de la présidence. Il félicite le greffier-adjoint, les avocats et agréés de leurs rapports avec les membres du Tribunal, ainsi que MM. les huissiers.

Après un délicat éloge à l'adresse de M. Flipo, le nouveau président, M. Romain Duquennoy invite son successeur à le remplacer à la présidence.

DERNIÈRE HEURE

La réception de MM. Deschanel et Poincaré à l'Hôtel de Ville de Paris

Paris, 11 février. — MM. Emile Loubet et Armand Fallières, anciens présidents de la République, ont accepté l'invitation qui leur a été faite par M. Adrien Oudin, président du Conseil municipal, d'assister à la réception de MM. Paul Deschanel et Raymond Poincaré, le 18 février, à l'Hôtel de Ville.

LE VOYAGE DE M. MILLERAND A LONDRES

A BOULOGNE-SUR-MER

Boulogne-sur-Mer, 11 février. — M. Millerand, président du Conseil, et sa suite, sont arrivés à 2 h. 30 par train spécial.

L'ARRIVÉE A LONDRES

Londres, 11 février. — M. Millerand, le maréchal Foch et les personnes accompagnant le président du Conseil, sont arrivés à 7 h. 30, à la gare de Victoria, par train spécial. M. Millerand a été reçu par M. Lloyd George, premier ministre, M. Cambon, ambassadeur de France, les délégués britanniques à Paris, etc.

MM. Millerand et Lloyd George se sont entretenus pendant quelques instants, sur le quai de la gare; puis M. Millerand s'est rendu à l'ambassade de France, où un dîner intime lui a été offert.

La prochaine conférence aura lieu demain

Le Ministre de la Guerre devant la Commission de l'Armée

Paris, 11 février. — La Commission de l'armée réunie sous la présidence de M. le général de Castelnau, a entendu le ministre de la Guerre qui a répondu aux questions que la Commission lui avait posées dans un questionnaire écrit, notamment sur les effectifs actuels de l'armée et leur emploi, sur leur encadrement et sur la situation militaire de l'Allemagne.

Le ministre a exposé des vues d'ensemble propres à renseigner la Commission et à lui permettre de se faire une idée exacte de la situation militaire de la France dans l'état présent.

La nomination de M. Alapetite comme commissaire de la République à Strasbourg

Paris, 11 février. — Le « Journal officiel » publiera jeudi, un décret aux termes duquel M. Alapetite Gabriel-Ferdinand, ambassadeur de France à Madrid, est nommé commissaire de la République française, à Strasbourg

Une réunion du Comité des Etats Généraux des Régions dévastées

Une motion du sénateur Lucien Hubert contre la réduction du budget des pays libérés

Paris, 11 février. — Le Comité des Etats Généraux des régions dévastées s'est réuni au Sénat, sous la présidence de M. Ribot.

En fin de séance, M. Lucien Hubert, sénateur des Ardennes, a fait voter à l'unanimité une motion protestant de la façon la plus formelle contre la réduction de 7 milliards envisagée par le gouvernement sur le budget des Régions Libérées, les sinistrés considérant le projet prêté au gouvernement comme une mesure de nature à arrêter tout relèvement des régions dévastées.

Réseaux de transport d'énergie électrique dans les régions dévastées

L'étude d'un projet de loi

Paris, 11 février. — La Commission sénatoriale de l'outillage national s'est réunie sous la présidence de M. Claveille. Elle a désigné M. Boudenot comme rapporteur provisoire chargé de l'étude du projet de loi sur la création des réseaux de transport d'énergie électrique dans les régions libérées.

La Retraite des Ouvriers Mineurs

On prépare un nouveau projet

Paris, 11 février. — La Commission des Mines et Forces motrices s'est réunie aujourd'hui et a entendu le ministre du Travail, qui lui communiqué les modifications apportées par ses soins au projet relatif à la retraites des ouvriers mineurs.

Le nouveau texte, tout en maintenant les principes qui régissent la caisse autonome, fait une large place aux observations présentées par la Fédération du sous-sol.

L'ARRIVEE A PARIS DE M. MEYER

Paris, 11 février. — M. Meyer, chargé d'affaires allemand, est arrivé à Paris ce soir à 9 heures, à la gare de l'Est, par l'express de Mayence.

La Ville de Soissons décorée de la Légion d'honneur

Paris, 11 février. — La Croix de la Légion d'Honneur est conférée à la ville de Soissons, pour le motif suivant :

Demeurée pendant trois ans en pleine zone de combat, a supporté stoïquement les plus violents bombardements, sans entraîner l'ajournement des combats qui ont arrêté définitivement la ruée ennemie.

La Russie des Soviets offre la paix à la Pologne

Vienne, 11 février. — La presse de Vienne publie le radiotélégramme suivant de Moscou :

Le Comité central des Soviets de toute la Russie salue le peuple polonais et confirme la proposition de paix que le Gouvernement de Moscou a formulée le 30 janvier.

La Russie des Soviets n'a jamais songé à prendre envers la Pologne la criminelle politique d'annexion de l'ancien régime; elle reconnaît sans arrière-pensée son indépendance.

La Russie renonce à toute politique de violence et se déclare prête à faire des concessions aux capitalistes français et anglais. Elle est prête également à faire d'importantes concessions à tous les petits Etats limitrophes, comme l'Esthonie, afin d'assurer la paix aux travailleurs.

Le Comité central des ouvriers, paysans et soldats russes invite le peuple polonais à renoncer à sa méfiance envers la Russie et à conclure la paix, afin que les deux peuples voisins puissent combattre les fléaux dont ils souffrent, et notamment la famine, le chômage et la maladie.

Le sacre à Moulins de Mgr de la Celle, évêque de Nancy

Moulins, 11 février. — Le sacre de Mgr De la Celle, évêque de Nancy et de Toul, a eu lieu aujourd'hui, à la cathédrale de Moulins, en présence d'une grande foule. L'archevêque de Sens, Tours et Bourges, les évêques de Strasbourg, Le Puy, Rouen, Nevers, Belley, Limoges, Autun, Amiens et Grenoble, assistaient à la cérémonie.

Dernières Nouvelles Sportives

CYCLISME

LA COURSE DES SIX JOURS DE BRUXELLES. — Bruxelles, 11 février. — En 96 heures, les 11 équipes qui sont en tête ont couvert 4.002 kilomètres 355 mètres. L'équipe Vandenbilcke-Parisot mène à un tour.